

## **Présentation de FO**

*Dossier du 25/8/2006*

### *Qu'est-ce que FO ?*

Des femmes et des hommes libres dans une organisation indépendante, ensemble pour acquérir une force leur permettant de défendre leurs droits, d'en obtenir de nouveaux, de se faire respecter.

15 000 implantations syndicales réparties sur tout le territoire (métropole et DOM TOM avec 103 Unions Départementales), dans tous les secteurs d'activité avec 33 Fédérations nationales et regroupés au sein de la Confédération Force Ouvrière.

Un rôle: Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques pour représenter leurs intérêts communs.

Les statuts de l'organisation constituent la charte commune, délibérément choisie (statuts de Force Ouvrière).

Les mots-clefs : Liberté, démocratie, indépendance.

Une conviction: Le syndicat n'a pas vocation au pouvoir, son rôle est d'être un contrepoids à tout pouvoir.

Des outils: Le contrat, l'action, les revendications.

Au plan européen et mondial, Force Ouvrière est membre de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL).

FO participe aux travaux du Comité syndical consultatif auprès de l'OCDE (TUAC). Elle est également impliquée dans les "Activités pour les travailleurs" de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à Genève.

### *Quelle est son histoire ?*

Née en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue sous ce sigle en 1948 à l'initiative de militant(e)s refusant l'emprise du parti communiste sur la CGT.

Depuis ses origines, le principe et la pratique de l'indépendance syndicale sont au cœur de son comportement, de ses analyses, de son rôle. Cette indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des gouvernements, de l'État, du patronat et des églises.

Ainsi, par principe Force Ouvrière ne prend pas position à l'occasion des consultations politiques électorales à tous les niveaux. L'exception, conforme aux statuts confédéraux, a eu lieu en 1969, à l'occasion d'un référendum parce que nous avons considéré que la mise en place d'un sénat économique et social conduirait au corporatisme et à l'intégration du mouvement syndical, deux éléments

contraires à l'indépendance.

À l'origine, au plan syndical, de la création de nombreuses structures de protection sociale collective (UNEDIC - Retraites complémentaires notamment), la CGT-Force Ouvrière, communément appelée Force Ouvrière a toujours considéré que la pratique contractuelle était un outil important pour construire et développer des droits collectifs à tous les niveaux (interprofessionnel - branches d'activité - entreprises).

En ce sens, Force Ouvrière a toujours combattu le tout État comme le tout marché.

Fondamentalement attachée aux valeurs républicaines (Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité), elle défend le service public et la sécurité sociale comme des structures assurant des droits égaux aux citoyens.

Cela explique le combat mené en 1995 contre l'étatisation de la sécurité sociale ou les conflits avec le patronat sur la refondation sociale, c'est-à-dire la livraison au marché de toutes les structures collectives et solidaires.

Ligne de conduite de Force Ouvrière depuis 1895, l'indépendance syndicale est aussi ce qui assure son avenir en tant que valeur fondamentale.

En témoigne en France ou ailleurs ceux qui s'y réfèrent ou tentent de s'y référer.

[Le site Officiel](#)

Ce dossier provient de :

[Comitedentreprise.com](http://Comitedentreprise.com)

L'URL du dossier est :

<http://www.comitedentreprise.com/modules/nsections/index.php?op=viewarticle&article=4>